

OGJC

Onderzoeksgroep Jeugdcriminologie
K.U.Leuven

ISEG

Instituut voor Sociale en
Economische Geografie
K.U.Leuven

URBANISATION, EXCLUSION SOCIALE DES JEUNES ET CRIMINALITE DE RUE

**Une recherche financée par les Services fédéraux des Affaires scientifiques,
techniques et culturelles**

**Conny VERCAIGNE et Lode WALGRAVE (promoteur), OGJC
Pascale MISTIAEN et Christian KESTELOOT (co-promoteur), ISEG**

RESUME

Leuven, 2000

1. Fondements théoriques et méthodologie

1.1. La recherche se fonde sur trois approches théoriques.

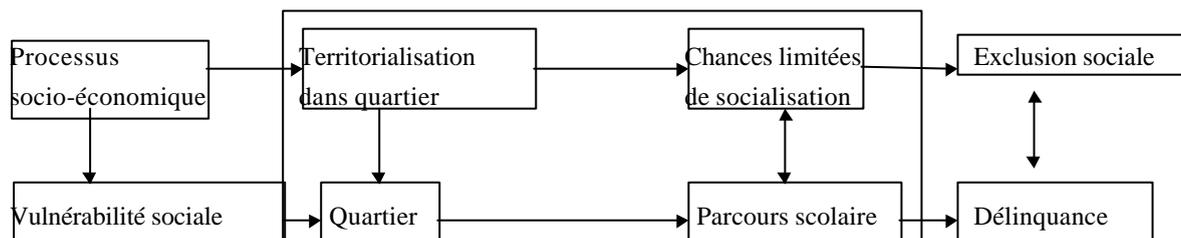
1° La recherche traditionnelle sur la criminalité dans les grands centres urbains comporte deux accents principaux. Le premier est centré sur le criminel et analyse les conditions de vie et les conditions sociales 'criminogènes' dans certains quartiers¹. Le second analyse les caractéristiques spécifiques d'un environnement urbain favorable à la délinquance². Parmi d'autres, Wikström présente une synthèse des deux approches³.

2° Avec la théorie de la vulnérabilité sociale nous créons un cadre cohérent permettant de synthétiser une grande part de la littérature sur la délinquance juvénile fréquente et persistante. Dans une publication récente, nous utilisons cette théorie pour compléter le modèle théorique de Wikström sur la criminalité urbaine⁴.

3° De profondes évolutions socio-économiques donnent naissance à de nouvelles formes plus profondes d'exclusion sociale. Ces mêmes évolutions déclenchent d'importantes restructurations urbaines qui entraînent la concentration spatiale de l'exclusion sociale. Les jeunes qui habitent ces zones de concentration vivent un processus de socialisation plus difficile, ce qui engendre une spatialité spécifique de la criminalité⁵.

Ces trois prémisses sont synthétisés dans le schéma suivant.

Figure 1 : Liens entre la théorie de la vulnérabilité sociale et la territorialisation de la pauvreté



1.2. De cette synthèse, nous avons tiré une série d'hypothèses, permettant d'organiser la collecte de données empiriques et leur traitement.

Thèse 1 : *Les structures matérielles et sociales de certains quartiers renforcent les mécanismes d'exclusion sociale.*

Thèse 2 : *Ces mécanismes ont un impact fondamental sur les conditions de vie des jeunes, sur leur intégration sociale et leurs perspectives.*

¹ Comme dans par ex. C.Fijnaut, H.Moerland et J.Beijerse, *Een winkelboulevard in problemen*, Arnhem, Gouda Quint, 1991; F.Dubet, *La Galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

² Comme dans par ex. O.Newman, *Defensible Space*, London, Architectural Press, 1975; M. Felson, *Crime and Everyday Life*, London, Pine Forge Press, 1994.

³ P.O. Wikström, *Urban Crime, Criminals and Victims*, New York/ Berlin, Springer, 1991.

⁴ L. Walgrave, *Criminological prevention in the city*. Dans C. Fijnaut e.a. (eds.), *Changes in Society, Crime and Criminal Justice in Europe. Part I: Urbanisation and Crime*, Leuven, University Press, 1995, 251-283.

⁵ Voir entre autres Chr. Kesteloot, *La problématique de l'intégration sociale des jeunes urbains: une analyse géographique du cas Bruxellois*. Dans C. Fijnaut e.a. (eds.), *Changes in Society, Crime and Criminal Justice in Europe. Part I: Urbanisation and Crime*, Leuven, University Press, 1995, 113-129.

Thèse 3 : L'absence de *possibilités de loisirs adaptés* aux jeunes les entraîne à *traîner en groupe* dans *certaines espaces publics*, ce qui génère des '*conflits territoriaux*' avec d'autres groupes et fonctions qui revendiquent le même espace et des '*conflits criminogènes*'.

Thèse 4 : Les problèmes évoqués en 2 et en 3 se manifestent plus profondément chez les *jeunes allochtones*, qui de plus sont soumis à une offre sélective d'*équipements de loisirs*, et à une *approche négative de la part de la police et des non-professionnels*.

Thèse 5 : *Certains* sont donc entraînés à faire partie du '*noyau dur*' de la délinquance de rue, composé de jeunes adultes adaptant leur *style de vie* à une sorte '*d'industrie du vice*'.

Thèse 6 : En plus des problèmes repris en 1 et 3, *l'aménagement du territoire* urbain augmente les *risques de délinquance* par la *concentration* d'objets et de personnes 'victimisables' dans certains quartiers et par le *contrôle difficile* de certains développements urbanistiques.

1.3. Sur base de ces thèses et des orientations pour une opérationnalisation possible de ces concepts, nous avons choisi au départ les stratégies et les méthodes suivantes :

1° Analyse de la variation d'un certain nombre d'indicateurs quantitatifs sur le territoire bruxellois. Analyse de la structure socio-spatiale globale de la ville au niveau des quartiers, portant plus particulièrement sur les caractéristiques pertinentes par rapport à la recherche et leur dynamique récente ; cartographie de l'offre de loisirs pour jeunes ; enquête auprès d'un groupe représentatif d'élèves d'écoles bruxelloises ; analyse des P.V. de délits de jeunes.

2° Une description fouillée de deux quartiers problématiques. L'analyse porte sur les aspects formels et informels de la vie de quartier ayant un impact sur les conditions de vie des jeunes, la manière dont les jeunes s'en accommodent, les conflits qui y sont liés et la manière dont ceux-ci sont résolus.

3° Suivi de deux groupes de jeunes 'traînant dans les rues' et créant de sérieux problèmes. Ces groupes sont sélectionnés sur base de la phase précédente.

4° Etude biographique d'une dizaine de personnes participant aux noyaux durs de délinquance juvénile, sélectionnés sur base des informations récoltées lors de la seconde et troisième phase de recherche.

Cependant il est rapidement apparu que ces objectifs ne pouvaient tous être atteints, parce que les moyens alloués étaient nettement inférieurs aux moyens demandés, parce que l'enregistrement de la criminalité est incomplet et insuffisamment fiable, parce que l'enquête systématique auprès de jeunes des écoles bruxelloises a pris une ampleur nettement plus grande que prévu au départ, et parce que l'inventaire des données sur les loisirs à Bruxelles n'a pas apporté les résultats escomptés.

En conséquence, seule la première phase, et partiellement la deuxième, ont réellement été réalisées. L'étude empirique s'appuie sur les démarches suivantes :

- Analyse des données quantitatives concernant la répartition spatiale des caractéristiques sociales et des jeunes à Bruxelles. Une grande part de ces données était déjà rassemblée par l'ISEG.
- L'inventaire des équipements de loisirs accessibles aux jeunes à Bruxelles
- Une vaste enquête sur un large échantillon représentatif des élèves de l'enseignement secondaire à Bruxelles
- L'enregistrement durant 7 mois de tous les actes de délinquance envoyés au Parquet de la Jeunesse de Bruxelles.
- Une description de deux quartiers reconnus comme problématiques, comprenant la composition de la population, l'analyse des fonctions urbaines et des possibilités de loisirs, des observations de rue, des entretiens avec des témoins privilégiés et des jeunes.

2. Les jeunes à Bruxelles

2.1. Sur base des travaux de l'ISEG, Bruxelles est divisée en quatre types de quartiers ou de zones :

- quartiers défavorisés avec forte présence de population allochtone
- autres quartiers défavorisés
- quartiers moyens
- quartiers riches

S'y ajoutent les quartiers de la périphérie bruxelloise, dont bon nombre de jeunes fréquentent la ville et ses établissements scolaires.

Les quartiers défavorisés sont situés dans le centre et dans la 'ceinture du 19^{ème} siècle' adjacente. 36,9% des habitants y sont jeunes (moins de 25 ans), dont 45% sont étrangers. Dans les autres quartiers, il y a moins de jeunes et la part des non-belges est également nettement inférieure. En périphérie, à peine 9% des jeunes sont étrangers.

2.2. Sur base d'un certain nombre d'indicateurs (parcours scolaire, chômage, pauvreté, famille nombreuse, possibilités de loisirs), il apparaît que les enfants provenant de quartiers défavorisés, et principalement les enfants étrangers, sont chaque fois surreprésentés dans les moins bonnes catégories. Ils se retrouvent dans des écoles de concentration et leurs quartiers n'offrent que des possibilités de loisirs peu attrayantes.

3. Enquête auprès des élèves des écoles bruxelloises

3.1. *Echantillon et méthode*

Au total nous avons questionné 4.496 élèves de l'enseignement secondaire bruxellois. La liste des questions était établie en fonction des variables importantes par rapport aux hypothèses de l'étude : une série de données personnelles, les caractéristiques structurelles de la famille, le style d'éducation, la situation scolaire et le parcours scolaire, l'attitude par rapport à l'école, le logement et l'habitat, les loisirs, le cercle d'amis, les aspirations, des données 'darknumber' concernant 12 délits et comportements difficiles. Les chercheurs ont fait remplir le questionnaire par classe et par écrit, en l'absence des professeurs titulaires. Lorsque c'était nécessaire, ils donnaient des explications complémentaires pendant que les élèves répondaient au questionnaire.

74% des élèves de l'échantillon fréquentaient l'enseignement francophone. La répartition par âge, sexe et type d'enseignement permet de considérer l'échantillon comme relativement représentatif de la population des établissements de l'enseignement secondaire bruxellois, bien que l'enseignement technique y soit légèrement sous-représenté.

86% des élèves étaient nés en Belgique. 66% étaient de nationalité belge, 14% de nationalité marocaine, 9% européens non belges. Néanmoins, à peine 49% des élèves avaient un père belge. 21% avaient un père marocain et 13% un père européen non belge.

Sur base de la profession des parents, 5% des élèves se situent dans la catégorie socioprofessionnelle inférieure. Les autres se répartissent de manière plus ou moins égale dans les trois catégories supérieures⁶. Les trois-quarts des jeunes habitent chez les deux parents, 15% chez un seul parent et 7% dans une famille recomposée.

20% des élèves de l'échantillon habitaient dans un quartier défavorisé 'allochtone' et 17% dans d'autres quartiers défavorisés, 38% dans d'autres quartiers bruxellois et 26% en périphérie hors de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁶ Selon les catégories d'Elchardus

En complément de l'enquête scolaire, nous avons eu des entretiens ouverts avec des jeunes dans les deux quartiers sélectionnés. Les associations d'animation de quartier et de jeunes nous ont permis de convaincre 13 jeunes d'origine marocaine et 1 d'origine grecque à participer à ces entretiens.

3.2. Quelques résultats

L'analyse de ces données s'est concentrée sur le phénomène de délinquance. Le tableau 1 donne les pourcentages du nombre de jeunes qui avouent le comportement visé au cours de l'année écoulée.

Tableau 1 : délinquance auto-rapportée (en pourcentages de l'échantillon)

	Garçons	Filles	Total
Vol dans magasin	40	27	33
Port d'arme	33	8	20
Consommation de drogue	20	12	16
Vandalisme	22	6	14
Graffitis	17	9	13
Ennuyer les passants	17	8	13
Actes de violence	19	5	12
Vol de voiture	10	1	5
Vente de drogue	8	2	5
Cambriolage	6	0	4
Vol de sac / portefeuille	6	1	3

La répartition est différente par tranche d'âge : les délits 'vol dans magasin', 'vandalisme' et 'ennuyer les passants' augmentent jusqu'à l'âge de 16 ans, pour diminuer ensuite. Il s'agit en fait de délits d'adolescence, liés à l'âge. Par contre, la vente et la consommation de drogue augmentent constamment en fonction de l'âge. Ces délits sont donc plutôt l'expression d'un style de vie.

Les jeunes autochtones déclarent plus souvent que les jeunes d'origine marocaine, qu'ils portent une arme, consomment de la drogue et commettent des actes de vandalisme ainsi que des vols en magasin. C'est le contraire pour les vols de voitures, de sacs/portefeuilles et les cambriolages. D'une manière générale, ces derniers délits sont commis moins souvent (ceci vaut également pour les jeunes d'origine marocaine) et sont considérés comme les délits les plus graves⁷.

En classant les jeunes selon la catégorie socioprofessionnelle, nous retrouvons exactement les mêmes relations par rapport aux délits. A ce stade, il est donc impossible de savoir quel facteur (ethnique ou socioprofessionnel) est prépondérant.

3.2.1. Analyse spatiale

Nous avons analysé le rapport entre le lieu du délit (voisinage, alentours de l'école, ailleurs dans la ville, ou une combinaison de ces endroits), le domicile du délinquant et le type de délit. Une analyse de correspondance permet de représenter 80% de la variation en deux dimensions, mais l'interprétation reste complexe. Ainsi les délinquants issus de quartiers défavorisés (quartiers allochtones et autochtones) commettent plus souvent leurs délits dans leur propre quartier alors que les jeunes des quartiers plus riches le font en dehors de leur quartier. Les vols de voitures, cambriolages ou vols en magasin sont nettement plus souvent liés à des endroits spécifiques. La

⁷ Il a été demandé aux jeunes d'indiquer sur une échelle de 1 à 5 leur appréciation de la gravité du délit.

consommation de drogue est relativement faible dans le quartier de résidence et dans le voisinage de l'école.

A tous égards, il n'y a pas de relation linéaire entre le fait d'habiter un quartier défavorisé et le nombre de délits commis. Il y aurait bien une relation avec le type de délits, qui correspond aux rapports cités plus haut entre gravité des délits et appartenance socio-économique et ethnique des jeunes. Les délits d'adolescents ont une répartition spatiale plus homogène.

Finalement, l'influence des facteurs spatiaux, sociaux et ethniques sur la délinquance ont été comparés. Contrairement aux attentes, l'impact du facteur spatial, c'est-à-dire le type de quartier de résidence, est très faible. Le facteur socio-économique est de loin le plus important. Cette influence se renforce encore en fonction du genre d'école fréquentée, ce qui induit une typologie des écoles. Certaines écoles accueillent une population difficile issue de l'ensemble de la région bruxelloise, et les élèves de ces écoles 'produisent' plus de délits, parmi lesquels des délits plus graves.

3.2.2. Vulnérabilité sociale et délinquance

Dans le cadre de la théorie de la vulnérabilité sociale nous avons cherché à identifier les facteurs expliquant la délinquance au niveau individuel. Huit groupes de variables explicatives ont été établis : caractéristiques personnelles, caractéristiques scolaires, caractéristiques familiales (structure du ménage et catégorie socio-professionnelle), loisirs, comportement à risques, contrôle parental et type de quartier. D'autre part nous avons divisé les jeunes en catégories selon le nombre de délits différents commis et de la gravité de ces délits. Une analyse canonique discriminante calcule la covariance entre ces catégories et les variables explicatives. Les résultats sont représentés par des dimensions indépendantes qui décrivent successivement la plus grande part possible de covariation entre la classification des jeunes selon leur comportement délinquant et les variables explicatives.

1° Les résultats concernant le nombre de délits différents et la gravité des délits sont très comparables, indiquant que ceux qui commettent le plus de délits sont également ceux qui commettent les délits les plus graves.

2° Le passage de 0 à 4 délits différents s'effectue progressivement et les groupes concernés ne se différencient pas beaucoup de l'ensemble des élèves bruxellois. Le groupe commettant plus de 4 délits différents est atypique (au total 379 répondants ou 9% du groupe total). L'analyse séparée des garçons démontre que le fait de ne commettre aucun délit est plutôt exceptionnel. Pour les filles, par contre, le fait de commettre au moins 3 délits différents est déjà remarquable.

3° Les caractéristiques à risque, liées à la catégorie de 5 délits ou plus sont : 'renvoi de l'école', 'absence scolaire d'un jour complet ou plus', 'fuguer', 'parents qui ne demandent jamais où vont les jeunes, ou avec qui', 'participation aux groupes de jeunes traînant dans la rue', 'traîner dans la rue ou dans les lunaparks'. Les caractéristiques personnelles, les structures du ménages et la catégorie socioprofessionnelle ne sont pas pertinentes. Les jeunes insoumis au contrôle social, passant une grande partie de leur temps à traîner et ayant de graves problèmes de discipline à l'école sont donc les plus fragilisés et ont tendance à glisser vers une délinquance fréquente. Les caractéristiques protectrices, liées à la catégorie de jeunes n'ayant jamais commis de délit ne sont pas nombreuses. Les variables 'être une fille', 'pas d'absentéisme scolaire', 'contrôle intensif des parents', et dans une moindre mesure 'habiter chez ses deux parents' semblent augmenter les chances de conformité sociale parfaite.

Tout cela n'est pas étonnant en soi. En fait la faiblesse des facteurs stéréotypés, comme les structures familiales, le statut socioprofessionnel et l'appartenance ethnique est plus surprenante. Le

fait de vivre dans une 'famille éclatée' ou 'd'être marocain' n'augmente donc pas linéairement les risques de délinquance fréquente ou grave.

4° Les catégories socioprofessionnelle inférieures et l'origine marocaine correspondent en large mesure au fait d'habiter des quartiers défavorisés et de suivre l'enseignement professionnel. Ces variables déterminent donc grossièrement le même groupe de jeunes. Ces jeunes sont relativement peu présents dans les catégories de délinquance moyenne, mais plus fortement représentés dans les groupes qui ne commettent aucun délit ou en commettent beaucoup. Ce groupe 'choisit' donc en quelque sorte, soit de rester très conforme, soit de glisser tout à fait vers le mode délinquant. Les résultats démontrent que la catégorie socioprofessionnelle constitue le déterminant principal, et non pas le fait d'être marocain, le quartier ou le type d'enseignement. Mais les jeunes d'origine marocaine risquent nettement plus de vivre dans une famille de catégorie socioprofessionnelle inférieure, d'habiter un quartier défavorisé et de suivre l'enseignement professionnel.

Le fait que les variables opposées 'origine belge', 'classe moyenne et supérieure', 'pas de quartier défavorisé' et 'enseignement général' sont plus liées à la catégorie de délinquance moyenne et moins aux groupes 0 et +5 délits, renforce cette constatation.

5° L'analyse séparée des garçons et des filles ne produit aucun nouveau résultat. Les mêmes variables indépendantes sont liées à la délinquance, et chez les filles, et chez les garçons, avec toutefois la différence que chez les filles les catégories de 3 et 4 délits ne comptent que peu de jeunes, et qu'elles s'associent à des caractéristiques de délinquance grave.

6° Les analyses séparées des jeunes autochtones et jeunes marocains mènent aussi aux mêmes résultats, mais la covariation est inférieure pour les Marocains. Ceci peut être dû à une explication de leur comportement délinquant plus complexe, mais aussi au fait qu'il nous manque l'une ou l'autre variable dans l'interprétation de la délinquance.

7° Il est évident qu'il n'y a pas de relation linéaire précise entre niveau de délinquance des jeunes et une seule variable indépendante. Dans les catégories socioprofessionnelles inférieures, le risque de délinquance systématique est plus important, mais ce risque ne se réalise que lorsque ce statut défavorable coïncide avec un manque de contrôle parental (sans doute l'expression d'une déficience en matière d'éducation plus large de la part des parents), de graves problèmes disciplinaires à l'école (probablement la pointe de l'iceberg en matière d'intégration scolaire) et le fait de traîner en rue avec des copains (ce qui peut être vu comme une indication d'un style de loisirs plus général). Dans la mesure où ces éléments négatifs sont absents, il y a de grandes chances pour que ces jeunes commettent moins de délits que les jeunes des catégories socioprofessionnelles moyenne ou supérieure.

En ce sens, ces résultats sont une belle illustration de la théorie de la vulnérabilité sociale. Cette théorie tente de démontrer que le statut social n'est pas en lui-même lié à la délinquance, mais bien le parcours défavorable à travers les institutions sociales, le climat éducationnel dans la famille, (surtout) l'intégration scolaire, les relations avec les copains. Néanmoins, la catégorie socioprofessionnelle constitue un facteur à risque par rapport à un tel parcours défavorable. Tous ces éléments ressortent bien ici.

De plus, les résultats montrent que le facteur ethnique (origine marocaine) est subordonné à la catégorie socioprofessionnelle et aux facteurs de parcours défavorable qui viennent d'être mentionnés. Le facteur ethnique n'apporte pas sa propre explication à la délinquance. Mais il est un élément qui peut augmenter la vulnérabilité par rapport aux autres éléments.

4. Analyses du parquet

Durant la période avril-octobre 1998, nous avons enregistré tous les P.V. ayant trait à la délinquance juvénile, déposés au Parquet de Bruxelles. Au total il s'agit de 2580 dossiers, dont 533 concernent des jeunes arrêtés, c'est-à-dire des jeunes saisis par la police et immédiatement renvoyés au Tribunal de la Jeunesse. Les 2047 dossiers restants concernent des P.V. simples à propos desquels le Parquet doit encore prendre une décision.

Tableau 2 : Types de délits enregistrés au Parquet

	Non arrêtés		Arrêtés		Total	
	N	%	N	%	N	%
Vol sans violence	669	32	220	41	889	34
Vol avec violence	132	6	82	15	214	8
Délits contre personnes	235	11	45	8	280	10
“Stupéfiants”	195	9	35	6	230	9
Autres	237	11	30	5	267	10
Pas de réels délits (fugues, visite de dancing, ...)	579	28	121	22	700	27
Total	2.047	100	533	100	2.580	100

80% des jeunes signalés sont des garçons. Les filles sont nettement mieux représentées dans la catégorie ‘pas de réels délit’, surtout parmi les jeunes arrêtés. Le nombre de jeunes signalés augmente avec l'âge : 55% sont âgés de 16 ans et plus, 4% ont moins de 12 ans. En moyenne, les jeunes arrêtés sont un peu plus âgés que les autres. Parmi les non-arrêtés, 38% sont autochtones, 24% d'origine marocaine et 32% ont d'autres origines non européennes. Parmi les arrêtés, la part des Marocains passe à 37%, alors que celle des autochtones chute à 23 %.

Deux délits fortement médiatisés, - la violence et la consommation (et la vente) de drogues -, ne sont que faiblement représentés. Au total, seuls 19% des délits signalés vont de pair avec l'usage de violence et à peine 5% des auteurs signalés sont arrêtés pour cette raison. Au cours des sept mois d'enregistrement, 8,9% du total des délits signalés concernent des ‘stupéfiants’ et 0,9% concernent la vente de drogues.

A l'inverse de ce qui est parfois suggéré, Bruxelles n'est donc pas submergée par une vague de drogues et de violences commises par des mineurs.

Le plus souvent, le policier verbalisant se borne à questionner les jeunes et à dresser un P.V. Dans certains cas, toutefois le suspect mineur est arrêté. Nous avons cherché à savoir quels éléments du dossier influencent la décision policière de relâcher le mineur ou de l'arrêter.

Nous avons appliqué la même méthode statistique que pour les analyses multivariées du questionnaire : l'analyse canonique discriminante, dont les résultats sont représentés par des graphes bi-dimensionnels. La variable dépendante est le fait d'être ou de ne pas être arrêté. Les variables indépendantes sont le sexe, l'âge, la nationalité, l'origine, le type de délinquance, la délinquance de groupe, le moment de la verbalisation et la police verbalisante.

La variable indépendante la plus décisive est l'origine marocaine. La nationalité marocaine joue également un rôle, mais moins important que l'origine. Il semble donc bien que ce soit l'aspect physique et le nom étranger qui fassent la différence, plutôt que la carte d'identité. En ce qui concerne le type de délit, un vol avec usage de violence augmente le risque d'arrestation. Ceci vaut également pour les délits commis en groupe.

Une verbalisation par la gendarmerie diminue le risque d'arrestation.

Les analyses ont été répétées séparément pour chaque catégorie de délit. A chaque fois, l'origine marocaine entraîne une forte augmentation du risque d'arrestation. Le fait d'arrêter plus souvent des Marocains ne peut donc pas être dû au fait qu'ils commettent plus souvent un certain type de délit. Seuls les 'délits de statut' (surtout 'fuguer') montrent une prédominance de la variable 'sexe' : en cas de fugue, les filles sont plus souvent arrêtées que les garçons.

Il se peut bien sûr que d'autres variables subordonnées, entre autres la gravité de la délinquance ou le comportement pendant la verbalisation, expliquent cette différence dans la décision d'arrestation. Mais nos résultats montrent que l'origine marocaine en tant que telle entraîne une forte augmentation du risque d'arrestation. Une analyse approfondie de ce phénomène s'impose, afin de pouvoir vérifier toute supposition de comportement discriminatoire.

5. Conclusion : vers des propositions politiques

5.1. En comparaison aux chiffres étrangers, l'incidence criminelle semble relativement faible⁸. La grande majorité des jeunes (garçons) avec une base favorable commet un certain nombre de délits appartenant à la 'petite' délinquance. Mais cette tendance s'estompe au fur et à mesure de l'âge, lorsque leurs perspectives sociales se profilent plus clairement. En revanche, cette évolution positive se réalise moins souvent chez les jeunes partant d'une base sociale moins favorable.

Cette relation indéniable démontre une fois de plus l'importance de l'intégration sociale. Il faut donc continuer à souligner *la nécessité d'une politique socio-économique équitable et inclusive, mais également d'une politique culturelle*, parce qu'elles constituent la base de toute politique pouvant motiver les jeunes à adopter un comportement social plus conforme à la norme.

5.2. Des études effectuées à l'étranger et les apports théoriques aboutissent à la thèse que 'les jeunes créent des problèmes parce qu'ils en ont eux-mêmes'. Cette thèse n'est cependant que partiellement confirmée. La faiblesse de l'incidence réelle de la délinquance s'explique probablement par deux éléments essentiels: le contrôle social interne au sein de la communauté marocaine et les gros efforts de ces dernières années au profit des habitants des soi-disant 'quartiers à problèmes'.

C'est pourquoi *la politique locale devrait s'efforcer à coopérer beaucoup plus souvent avec les 'forces positives' au sein de la communauté marocaine (et par extensions les autres communautés allochtones)*. Ces efforts doivent être faits dans le respect des identités, être systématiques et approfondis, plutôt que ponctuels, en réaction à l'un ou l'autre incident.

Les autorités fédérales, communautaires et locales ont fourni de gros efforts ces dernières années pour offrir de nouvelles possibilités aux 'quartiers à problèmes'. Les résultats de l'étude encouragent la poursuite intensive de ces efforts. La carte du travail social axé sur le local doit être jouée à fond. Pour l'instant, ce n'est fait que trop souvent 'du bout des lèvres', avec une certaine méfiance, parce que le secteur social ne peut pas démontrer entièrement 'son efficacité'. Ce genre de travail s'effectue en fait en profondeur et à long terme et ne peut pas produire des résultats médiatiques à court terme.

5.3. L'étude a montré clairement que le fait d'être allochtone n'entraîne pas nécessairement plus de délinquance. Les risques d'une délinquance plus élevée sont tous liés à l'exclusion sociale. Mais les jeunes marocains vivent beaucoup plus souvent dans des familles au bas de l'échelle sociale, ce qui fait qu'ils sont relativement plus souvent verbalisés par la police. C'est ainsi qu'ils arrivent dans le cercle vicieux du stéréotype et de la discrimination.

⁸ Voir par exemple les chiffres sur d'autres villes européennes dans J. Junger-Tas, J. Terlouw en M. Klein (eds.), *Delinquent behavior among young people in the Western world*, Den Haag/Amsterdam, WODC/Kugler, 1994.

Les autorités à tous niveaux ont ici une tâche fondamentale. *Elles doivent, éventuellement par des campagnes ciblées, mais surtout par leur propre discours, prêter attention à ce que la l'image de ces jeunes auprès de la population s'améliore.*

Le racisme en tant que tel doit être fermement combattu. La loi sur le racisme est un des moyens, mais certainement pas le seul. Son application hésitante indique un problème, dans la formulation de la loi et/ou le comportement laxiste de la police et de la justice. De plus les autorités administratives, policières et politiques doivent y être sensibilisées et réagir rapidement aux manifestations de racisme au sein de leur propre personnel.

5.4. Une attention spéciale doit être accordée à la relation entre police et population allochtone. L'étude a clairement montré que 'être d'origine marocaine' augmente fortement le risque d'être arrêté. De plus, les entretiens avec les jeunes marocains ont montré à quel point leur irritation était grande face au comportement de la police. Il y a là un sérieux problème, qui entraîne entre autres une augmentation de la 'tendance à l'émeute' de jeunes allochtones qui, normalement, ne seraient pas concernés par la délinquance.

La police doit résolument améliorer sa relation avec la population allochtone et avec les jeunes. Elle le peut, entre autres, en étant très attentive et en réagissant à tout comportement éventuellement raciste ou discriminatoire des policiers, en évitant les contrôles d'identité inutiles ou, lorsque ceux-ci sont nécessaires, en les effectuant de manière correcte et sans répondre à d'éventuelles provocations.

La police doit accepter la concertation avec les personnalités faisant autorité dans les communautés allochtones et recourir beaucoup plus aux possibilités offertes par le travail socio-culturel. Ici aussi, la concertation entre la police et les animateurs doit être horizontale à la base et l'identité des services doit être respectée et soutenue. De plus, la police pourrait augmenter ses efforts pour inciter les allochtones à rejoindre leurs rangs.

Ces recommandations sont formulées par rapport à la police, parce qu'il s'agit d'un des points les plus délicats, mais les besoins de concertation dépassent évidemment largement ce cadre. *Il faut probablement créer une large structure de concertation sous la conduite du bourgmestre, au sein de laquelle peuvent être prévus des canaux pour une concertation policière.*

5.5. En matière de criminalité, l'exclusion sociale est un mécanisme de base. Notre recherche a confirmé des études précédentes, qui montrent que l'école est le lieu posant la base de ce mécanisme. L'enseignement apparaît comme l'institution qui impose aux jeunes leur future position sociale. Il est clair également que certaines écoles ont plus de problèmes de délinquance que d'autres. Une politique d'enseignement ciblée en fonction de la vulnérabilité sociale et des jeunes allochtones est la clé d'une politique d'intégration constructive.

Le problème des écoles de concentration doit être sérieusement pris en main. La concentration en soi n'est pas un problème. Elle devient problématique lorsque la concentration de 'jeunes à problèmes' va de pair avec un manque de moyens et autres formes de soutien et qu'elle entraîne la démotivation des enseignants. C'est pourquoi les autorités doivent *augmenter la pression sur les écoles qui au nom de leur 'projet pédagogique' ou d'autres excuses s'esquivent trop facilement de leur mission d'intégration.* De plus, un *système efficace de ramassage scolaire* peut faciliter l'accès aux 'bonnes' écoles pour les jeunes allochtones.

Il faut assister les parents dans le choix de l'école pour les jeunes allochtones, parce que l'étude a démontré que ceux-ci n'en sont souvent pas capables. Un rôle particulier est réservé aux centres PMS, en collaboration avec les associations de parents, les animateurs de jeunes et de quartier, et évidemment avec les communautés scolaires.

Les écoles qui s'efforcent d'offrir un enseignement à un grand nombre de jeunes à problèmes (d'origines autochtone et allochtone) doivent être discriminées positivement. Les expériences existantes doivent être honorées, au niveau de l'école, et au niveau des enseignants individuels, et si possible être élargies ou reprises dans le financement régulier. Nous pensons ici à des classes plus petites pour certaines groupes, à la mise en place de méthodes d'enseignement adaptées, à encourager les projets impliquant des populations mixtes autochtones-allochtones, au soutien du développement communautaire scolaire qui inclut aussi les parents et le quartier dans les projets. De tels projets doivent être favorisés dès les classes gardiennes.

5.6. *L'animation de jeunes, lorsqu'elle fonctionne bien et s'intègre dans le réseau d'équipements et institutions sociales, peut devenir un relais important, aidant les jeunes à faire le pas vers les institutions sociales régulières, comme l'enseignement, les centres PMS, le marché du travail, les équipements de loisirs, les associations sportives.*

5.7. L'étude n'a pas pu démontrer que le quartier influence indépendamment des autres facteurs le développement de la délinquance grave et fréquente chez les jeunes. Cependant, les quartiers concernés sont des territoires où un certain nombre de problèmes sociaux se concentrent et qui peuvent donc également faire l'objet d'actions sociales ciblées. Ces actions liées au quartier peuvent se situer à deux niveaux. Le quartier peut être une *limite territoriale pour des initiatives ciblant le social*, comme l'animation de quartier, l'animation de jeunes, l'animation de rue, etc. dont nous avons déjà parlé plus haut. *Il faut continuer les efforts pour rendre leur cadre de vie plus attrayant.* Des améliorations matérielles de l'habitat peuvent avoir une influence favorable sur le climat social d'un quartier et sur l'attitude des habitants. Cette influence augmente lorsque ces initiatives ont lieu en concertation avec les habitants.

Dans les quartiers concernés, il y a souvent l'un ou l'autre club de jeunes, mais il n'y a pratiquement rien d'autre. La conséquence est que beaucoup traînent tout simplement en rue, et entrent ainsi en conflit avec les autres utilisateurs du même espace, les commerçants et les jeunes enfants qui jouent. L'escalade des conflits et la criminalisation en sont les conséquences⁹. *Il faut donc absolument offrir des possibilités de loisir intéressantes et variées et des lieux de rencontre libres pour les enfants et adolescents.* En plus de l'aménagement de certains espaces, on peut penser à négocier avec les écoles la mise à disposition avec accompagnement des cours de récréation et des salles de sport, ainsi qu'à étendre les possibilités des clubs sportifs.

5.8. Le rapport comporte de nombreuses ébauches de nouvelles questions scientifiques. Nous désirons avancer plus particulièrement cinq thèmes.

- Les jeunes issus de milieux socio-économiques précaires suivent deux voies en matière de délinquance, soit ils commettent nettement plus de délits que le jeune moyen du même âge, soit ils en commettent nettement moins. *Une recherche plus détaillée s'impose pour analyser ce qui influence précisément ce 'choix'.* Une analyse qualitative profonde du cours de la vie des jeunes doit déterminer quels facteurs et quels événements contingents sont en mesure de 'dispatcher' les jeunes, soit vers une attitude et un comportement très conformes, soit vers une délinquance grave.
- La recherche a démontré l'importance de certaines écoles concentrant des jeunes à problème. Il faudrait pour mesurer toute la portée de cette conclusion examiner de plus près les parcours scolaires et les mécanismes de sélections des jeunes qui donnent lieu à de telles écoles, ainsi que

⁹ B. Mélis, *Jongeren in de stad. Onderzoek naar vrije tijd en conflict*, Louvain, Groupe de recherche criminologie juvénile, 1994

les mécanismes éventuels qui engendrent le développement de la délinquance parmi les élèves de ces écoles.

- La recherche s'est limitée à l'analyse de la délinquance d'élèves de l'enseignement secondaire et de la délinquance verbalisée des mineurs. Cependant la délinquance plus préoccupante pourrait ne pas être commise par ces derniers, mais bien par de jeunes adultes. *Il faut examiner en quelle mesure le portrait esquissé de la délinquance de mineurs est aussi valable pour les jeunes majeurs, et quelle est la relation entre la délinquance au sein de ces deux catégories d'âge.*
- L'origine marocaine d'un auteur semble inciter les polices bruxelloises à aborder le délit avec 'plus de fermeté' et à l'arrêter plus rapidement en vue d'une action judiciaire immédiate. A première vue, il s'agit d'une discrimination ethnique, mais ce n'est pas nécessairement le cas. D'autres éléments plus subtils peuvent jouer un rôle. Il faut absolument étudier ce comportement de plus près, surtout dans le cadre de la relation difficile entre la police et les jeunes allochtones. mentionnée plus haut. *Une telle recherche ne devrait pas se limiter aux stratégies de verbalisation et d'arrestation de la police, mais aussi analyser le comportement des allochtones vis-à-vis de la police, ainsi que la 'culture policière' à l'égard des allochtones.*
- Dans sa conception, cette recherche était interdisciplinaire. Son degré de difficulté est élevé. Même s'il n'est pas un produit parfait sur le plan théorique, le rapport permet de mesurer les fruits de l'approche interdisciplinaire. Pour parachever la théorie, il faudrait disposer de plus de temps de discussion et de réflexion. La recherche interdisciplinaire est en principe toujours bien considérée. Mais il faudrait accorder plus d'attention au travail interdisciplinaire au niveau des procédures de recherches. *La politique scientifique devrait y prêter attention de façon explicite, en accordant aux projets concernés le temps nécessaire pour ce faire. Le plan de recherche des projets présentés comme interdisciplinaires doivent signaler explicitement les activités consacrées aux aspects interdisciplinaires (rédaction projets de textes, organisation de séminaires, etc....).*